

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

## Du 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

**Présents :** Daniel AYRINHAC, Albert GAVEN, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Marie-Christine COLIN, Patrick BATTANDIER, Angélique ANDRIEU, Jérôme PASCAL, Arnaud VIALA.

**Absents :**

**Excusés :** Edith GUCCINI, Achille AMET.

**Secrétaire de séance :** Angélique ANDRIEU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et la séance commence.

### 01 / 2021 Présentation et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, les comptes administratifs des budgets communaux :

| <b>Budget principal :</b>             |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| <u>Section de fonctionnement</u>      |                     |
| Réalisé :                             |                     |
| Dépenses                              | 712 477.43 €        |
| Recettes                              | 818 572.60 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>         | <b>106 095.17 €</b> |
| Résultat n-1                          | 109 573.20 €        |
| Part affectée à l'investissement 2020 | 75 328.45 €         |
| Résultat cumulé                       | 140 339.92 €        |
| <u>Section d'investissement</u>       |                     |
| Réalisé                               |                     |
| Dépenses                              | 155 453.40 €        |
| Recettes                              | 128 665.06€         |
| <b>Résultat de l'exercice</b>         | <b>-26 788.34 €</b> |
| Résultat n-1                          | -75 328.45 €        |
| Résultat cumulé                       | - 102 116.79 €      |
| Solde des restes à réaliser           | 0.00€               |

### Budget Atelier Relais :

#### Section d'exploitation

Réalisé :

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Dépenses                              | 1 785.17 €         |
| Recettes                              | 20 450.64 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>         | <b>18 665.47 €</b> |
| Résultat n-1                          | 22 568.88 €        |
| Part affectée à l'investissement 2020 | 15 119.79€         |
| Résultat cumulé                       | 26 114.56 €        |

#### Section d'investissement

Réalisé

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Dépenses                      | 18 929.09 €         |
| Recettes                      | 17 119.79€          |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>- 1 809.30 €</b> |
| Résultat n-1                  | - 15 119.79€        |
| Résultat cumulé               | - 16 929.09€        |

### Budget Lotissement Le Bosquet :

#### Section d'exploitation

Réalisé :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| Dépenses                      | 0 €         |
| Recettes                      | 0 €         |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>0 €</b>  |
| Résultat n-1                  | 26 118.45€  |
| Résultat cumulé               | 26 118.45 € |

#### Section d'investissement

Réalisé

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Dépenses                      | 0 €           |
| Recettes                      | 0 €           |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>0 €</b>    |
| Résultat n-1                  | - 57 245.04 € |
| Résultat cumulé               | - 57 245.04 € |

### Budget Assainissement :

#### Section d'exploitation

Réalisé :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Dépenses                              | 35 222.70 €  |
| Recettes                              | 25 377.24 €  |
| Résultat de l'exercice                | - 9 845.46 € |
| Résultat n-1                          | 3 294.89 €   |
| Part affectée à l'investissement 2020 | 3 294.89 €   |
| Résultat cumulé                       | - 9 845.46 € |

#### Section d'investissement

Réalisé

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Dépenses               | 24 029.70 €  |
| Recettes               | 23 871.89 €  |
| Résultat de l'exercice | - 157.81 €   |
| Résultat n-1           | - 4 109.96 € |
| Résultat cumulé        | - 4 267.77 € |

Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale que les comptes de gestion établis par monsieur le Receveur Municipal de Pont de Salars sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après avoir présenté les comptes administratifs, monsieur Le Maire se retire.

Monsieur Albert GAVEN, prend la présidence et soumet les comptes administratifs au vote de l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir constaté que les comptes de gestion du percepteur sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

Approuve les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2020.

## 02 /2021 Affectation des résultats

Après l'approbation par le conseil municipal des comptes administratifs des budgets communaux de l'année 2020 et la constatation de la conformité de ceux-ci avec les comptes de gestion du comptable public,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'affectation des résultats des budgets communaux :

### Budget principal

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 106 095.17 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice 2020 (<i>Section de Fonctionnement</i>)</b> | <b>+ 106 095.17 €</b> |
| <b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du CA</b>                 | <b>+ 34 244.75 €</b>  |
| <b>Résultat à affecter :</b>  | <b>+ 140 339.92€</b>  |
| <b>Solde cumulé d'investissement = besoin de financement</b>          | <b>- 102 116.79</b>   |
| <b>Affectation</b>  |                       |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>               | <b>+ 102 116.79 €</b> |
| <b>Report en exploitation R 002</b>                                   | <b>+ 38 223.13 €</b>  |

### Budget Atelier Relais

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 665.47 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice 2020 (Section de Fonctionnement)</b> | <b>+ 18 665.47 €</b> |
| <b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du CA</b>          | <b>+ 7 449.09 €</b>  |
| <b>Résultat à affecter :</b>                                   | <b>+ 26 114.56 €</b> |
| <b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>               | <b>- 16 929.09 €</b> |
| <b>Affectation</b>   |                      |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>        | <b>+ 16 929.09 €</b> |
| <b>Report en exploitation R 002</b>                            | <b>+ 9 185.47 €</b>  |

### Budget lotissement le Bosquet

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0€

Décide de reporter le résultat de fonctionnement comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Résultat de l'exercice (Section d'exploitation)</b> | <b>0 €</b>        |
| <b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du CA</b>  | <b>26 118.45€</b> |
| <b>Résultat à reporter:</b>                            | <b>26 118.45€</b> |
| <b>Report en fonctionnement R 002</b>                  | <b>26 118.45€</b> |

### Budget assainissement

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 9 845.46€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Résultat de l'exercice (Section de Fonctionnement)</b> | <b>- 9 845.46€</b> |
| <b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du CA</b>     | <b>0 €</b>         |
| <b>Résultat à affecter :</b>                              | <b>- 9 845.46€</b> |
| <b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>          | <b>- 4 267.77€</b> |
| <b>Affectation</b>  |                    |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>   | <b>0 €</b>         |
| <b>Report en exploitation D 002</b>                       | <b>9 845.46 €</b>  |

**03/2021 Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la mise aux normes accessibilité de la mairie.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la mise aux normes d'accessibilité de la mairie afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 113 682.03 HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Confirme** son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 113 682.03€ HT.

**Sollicite** au titre de la DETR 2021, l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

**Plan de financement**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Subvention DETR 40%  | 45 472.82€         |
| Subvention Conseil Départemental fiche 6 Agir pour nos territoires (demande accordée - 11.75%) | 13 348.47€         |
| Autofinancement de la commune (48.25%)   | 54 860.74€         |
| <b>TOTAL Hors Taxes</b>  | <b>113 682.03€</b> |

**04/2021 Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la numérisation des cimetières de la commune.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la numérisation des cimetières de la commune afin de moderniser et sécuriser leur système de gestion.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 13 330.40€ HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Confirme** son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 13 330.40€ HT.

**Sollicite** au titre de la DETR 2021, l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

**Plan de financement**

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Subvention DETR 40%                 | 5 332.16€         |
| Autofinancement de la commune (60%) | 7 998.24€         |
| <b>TOTAL Hors Taxes</b>             | <b>13 330.40€</b> |

**05/2021 Demande de subvention au titre de la DSIL – Plan de relance pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de l'école**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et d'une partie de l'école ; véritables passoires énergétiques.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 134 663.04 HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Confirme** son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 134 663.04€ HT.

**Sollicite** au titre de la DSIL – Plan de relance 2021, l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

**Plan de financement**

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Subvention DETR (acquise)     | 39 086€            |
| DSIL plan de relance (50%)    | 67 331.52          |
| Autofinancement de la commune | 28 245.52€         |
| <b>TOTAL Hors Taxes</b>       | <b>134 663.04€</b> |

**06/2021 Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Etat au titre du strict entretien des monuments classés 2021 pour l'église de Saint Amans du Ram**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation d'une partie de la toiture de l'Eglise de Saint Amans du Ram (travaux qui devaient être réalisés l'an passé mais qui n'ont pu l'être compte-tenu de la crise sanitaire). Ces travaux sont urgents et sont préconisés par les services des Bâtiments de France pour l'année 2021.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 15 565€ HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Confirme** son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 15 565€ HT.

**Sollicite** auprès du Ministère de la Culture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (bâtiments de France) l'octroi d'une subvention (20%) au titre du Strict Entretien des Monuments Historiques Classés programme 2021 en vue de travaux d'entretien de l'Eglise de Saint-Amans du Ram.

**Sollicite** auprès de l'Etat, l'octroi d'une subvention (40%) au titre du Strict Entretien des Monuments Classés programme 2021 en vue de travaux d'entretien de l'Eglise de Saint Amans du Ram.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

## Plan de financement

|   |                |
|---|----------------|
| Etat<br>Subvention 40%                  | 6 226€         |
| Conseil départemental<br>Subvention 20% | 3 113€         |
| Autofinancement de la commune           | 6 226€         |
| <b>TOTAL Hors Taxes</b>                 | <b>15 565€</b> |

### **07/2021 Adhésion à la Convention de Groupement de Commande entre le Petr-Syndicat Mixte du Lévézou et les Communes de son périmètre pour l'enseignement de l'Occitan à l'école primaire par le biais de l'association ADOC12**

Monsieur le Maire présente l'Association départementale pour la Transmission et la Valorisation de l'Occitan en Aveyron (ADOC12) aux membres du conseil Municipal.

Il précise qu'elle propose des interventions dans le cadre scolaire et que l'école de Vezins de Lévézou a manifesté auprès de la commune, son intérêt pour cette action.

Il indique que cette convention signée pour une durée de 3 ans expire cette fin d'année et qu'il convient de la renouveler.

Il fait part de la proposition du Petr-Syndicat Mixte du Lévézou de coordonner les interventions sur les communes du Lévézou, afin de faciliter les démarches administratives de chaque commune et de bénéficier de tarifs avantageux. Pour se faire, le Petr-Syndicat Mixte du Lévézou a délibéré la conclusion d'une convention avec l'association ADOC12, regroupant les interventions sur les différentes communes.

Il propose la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec les communes intéressées pour une durée de 3 ans.

**Le conseil municipal de la commune Vezins de Lévézou, après en avoir délibéré,**

**Décide** de passer la présente convention de groupement de commande avec le Petr pour l'intervention de l'association ADOC12 dans l'école de Vezins de Lévézou.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette décision.

**08/2021 Convention de déneigement de la déchèterie avec la Communauté de Communes Lévézou Pareloup**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le déneigement de la déchèterie de Vezius nécessite l'intervention ponctuelle du personnel et chasse-neige de la commune et qu'il est nécessaire d'en prévoir le remboursement des frais en découlant.

En conséquence, il propose, conformément à l'article L5211-4-1 du CCT, qu'une convention intervienne entre la commune et la communauté de communes Lévézou Pareloup.

La convention aura pour objet de confier à la commune de Vezius de Lévézou, qui l'accepte, le soin de réaliser le déneigement des quais et circulation de la déchèterie de Vezius pour le compte de la communauté de communes Lévézou Pareloup.

Lors des épisodes neigeux, les opérations de déneigement sont conduites sous la direction des services techniques communaux. Au cours de ces opérations, les agents municipaux intégreront le déneigement de l'accès, le circuit de circulation des usagers à la déchèterie (entrée, quai et sortie de quai) ainsi que le dégagement au-devant des bennes à déchets, de manière à permettre un bon fonctionnement de la déchèterie et un accès sécurisé aux administrés.

La communauté de communes Lévézou Pareloup s'engage à régler un forfait annuel de 1080€ TTC.

**Où cet exposé le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise** le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**09/2021 Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA aux communes de DURENQUE (12) et de ROUSSAYROLLES (81)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 22 décembre 2020, a donné un avis favorable aux adhésions des collectivités précitées.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal, de se prononcer sur l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA

**Le Conseil Municipal,**



**Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,**

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**Donne un avis favorable à l'adhésion des collectivités suivantes :**

- Commune de DURENQUE (12),
- Commune de ROUSSAYROLLES (81)

au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, pour le transfert de la compétence «eau» ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

### **10/2021 Approbation de la révision des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 22 décembre 2020 portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** d'approuver la révision des statuts du Syndicat mixte des eaux du LEVEZOU SEGALA annexés à la présente délibération.

### **Questions diverses**

- Labellisation France Services

La mise en accessibilité des locaux de la mairie va de pair avec la demande de labellisation France Services faite pour la mairie de Vezins de Lévézou.

Monsieur VIALA apporte des informations sur la nécessité et le fonctionnement de cette labellisation pour la commune de Vezins de Lévézou, ex-chef-lieu de canton qui a toujours été une commune dynamique et innovante.

Il informe le conseil municipal que l'audit est prévu en juin pour une labellisation en juillet ; le recrutement d'une ou un nouvel agent administratif devant intervenir avant cette date (formation de l'agent prévue en mai).

L'aménagement des locaux doit être pensé et chiffré dans les jours qui viennent.

- Débat d'orientation budgétaire : travaux à entreprendre en 2021.

Monsieur BANCAREL interroge monsieur le Maire sur les travaux de rénovation de l'église de Roucous qui ont été estimés et votés il y a de cela plusieurs années. Il insiste sur la nécessité de réaliser ces travaux en 2021.

Le montant du plan prévisionnel du budget primitif devra prendre en compte ces travaux et des décisions devront être prises pour établir un classement de priorité des travaux à entreprendre.

- Félics en liberté dans Vezins

Monsieur BATTANDIER prend la parole et évoque la présence en très grand nombre de chats errants devant la résidence des 2 ponts. En effet, des résidents les nourrissent et les abritent devant la résidence : lesquels laissent leurs déjections devant le bâtiment qui abrite également la cantine scolaire. Outre ces immondices, il est rappelé que ces félics réunis en grand nombre peuvent apporter des maladies : il est nécessaire de faire stopper cette prolifération.

Monsieur BATTANDIER propose la solution de castration de ces félics aux frais de la commune subventionnée de moitié par l'association « 30 millions d'amis ».

Cette solution n'est pas retenue : Monsieur le Maire se rendra accompagné de Monsieur BATTANDIER à la Résidence pour demander aux résidents de ne plus les nourrir. Si cette injonction n'est pas respectée, un arrêté municipal sera pris ; lequel pourra donner lieu à des contraventions.

- Ecole

Le conseil d'école du 2 février a soulevé des problèmes au niveau de la cantine municipale. Madame CHASSAN explique qu'un courrier à destination des parents a été établi pour rappeler les règles de vie de la cantine et expliquer précisément le fonctionnement de la pause déjeuner.

Le 2 mars, une rencontre est prévue entre les élues en charge des affaires scolaires, les agents de la cantine, la présidente de l'APE et les représentants des parents d'élèves afin d'essayer de trouver ensemble des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.